

ARRONDISSEMENT: LODEVE

CANTON : GIGNAC

COMMUNE de SAINT GUILHEM LE DESERT

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT

23 JUIN 2020

D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A

Tableau récapitulatif des indemnités
(article L 2123-20-1 du CGCT)

POPULATION : 262 (art. L 2123-23 du CGCT pour les communes) (art. L 5211-12 & 14 du CGCT)

I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE : 17 175.60 €

II - INDEMNITES ALLOUEES

A - Maire

Nom du bénéficiaire et %	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)
SIEGEL Robert	661.20 € soit 17 %

B - Adjoint au maire avec délégation (art. L 2123-24 du CGCT)

Nom du bénéficiaire et %	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)
- MORESMAU Jean-Philippe	256.70 soit 6.6 %
- BRUNEL MINAZZO Delphine	256.70 soit 6.6 %
- HOMBERT Bernard	256.70 soit 6.6 %

INDEMNITES A PRENDRE EN COMPTE A COMPTER DE LA DATE D'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL, 26 MAI 2020.

Fait à SAINT GUILHEM LE DESERT, le 26 juin 2020

Le Maire,

